



Conditions générales de location touristique / événementielle

Afin de pouvoir bénéficier des

prestations proposées par le camping La Forêt, nous vous demandons de lire attentivement les conditions générales ci-dessous. Ces conditions régissent les ventes des séjours et sont valables au moment où la commande est passée. Le fait de réserver un séjour implique l'adhésion complète à nos conditions générales.

Conditions de réservation

Les réservations peuvent s'effectuer par courrier, téléphone ou par e-mail.

La réservation devient effective uniquement lorsqu'elle a fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part, après réception de l'acompte et après réception soit du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de location lors de la réservation en ligne.

Les réservations ne lient le camping La Forêt, que si celui-ci les a acceptées, ce que le camping est libre de faire ou de refuser, en fonction de la disponibilité, et d'une façon générale, de toutes circonstances de nature à nuire à l'exécution de la réservation effectuée. Le camping La Forêt propose des séjours à vocation familiale, au sens traditionnel, les hébergements sont spécialement conçus à cet effet. Le camping La Forêt se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe, ou qui chercherait à la détourner. La réservation d'un emplacement de camping ou d'une location est faite à titre personnel (nominative). Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer, ni céder votre réservation sans le consentement préalable du camping.

Toute modification du contrat pouvant entraîner la variation du montant des redevances en plus ou en moins, doit être signalée et ne sera effective qu'après accord du camping. En cas de déclaration inexacte, le contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteur légaux.

Emplacement de camping :

Le forfait de base comprend l'emplacement pour la tente, caravane ou camping-car, l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil (ouvertes suivant les périodes de l'année). Maximum 8 personnes / emplacement.

En 2018, les sanitaires seront ouverts à compter du 8 avril au 15 Octobre 2018. Ils ne sont ni fermés ni chauffés. En basse saison, seul le sanitaire 2 est ouvert.

Le client doit prévoir un câble électrique et des prises de raccordement conforme et en bon état s'il demande un branchement électrique. En 2018, la puissance électrique disponible sur les emplacements est de 6 A.

Locations :

Les hébergements locatifs sont équipés en fonction de la gamme choisie lors de la réservation. Le forfait de base est de 2 à 8 personnes selon le type de locatif.

Le camping se réserve le droit de refuser l'accès aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.

Conditions de paiement

Emplacement de camping :

Toutes les réservations d'emplacements nus doivent être accompagnées d'un acompte de 50 % du montant de la réservation + les frais de réservation. Le Solde sera demandé à l'arrivée sur le camping.

Locations :

Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 25 % du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation au camping. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour au camping.

Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début de séjour ainsi que pour les Week-End, le règlement intégral des prestations réservées doit être effectué au moment de la réservation au camping.

Tarifs

Les tarifs indiqués sont valables pour l'année 2018, ils correspondent à une nuit et s'entendent en euros.

Ils comprennent :

La location de l'hébergement ou de l'emplacement (pour le nombre de personne indiqué lors de réservation, un bébé comptant pour une personne)
La fourniture de gaz et d'électricité pour les hébergements
L'accès à l'espace aquatique (réservé uniquement à la clientèle du camping), aux aires de jeux, aux sanitaires communs et certaines activités.

Ils ne comprennent pas :

Les frais de dossier
L'assurance annulation et interruption (Campez Couvert qui est facultative)
La taxe de séjour (Cette taxe est obligatoire et est perçue avec le solde, au tarif en vigueur et pendant la période de perception)
Les suppléments
Les cautions pour les locations demandées en garantie d'une restitution de la location en BON ETAT
Les forfaits Wifi depuis vos emplacements

Cautions et Dépôts de Garanties

Pour les locations touristiques, 4 cautions vous seront demandées à votre arrivée :

Cautions de 300 € pour couvrir les éventuels dégâts (dégradation, casse)

Cautions de 70 € afin de garantir la restitution de l'hébergement en parfait état de propreté.

Cautions de 100 € pour la restitution du linge fourni par le camping (drap, serviettes de toilettes)

Cautions de 20 € pour le badge d'accès

Un contrôle de l'hébergement est effectué avant chaque arrivée par le personnel du camping. Nous vous remettons à l'arrivée une fiche de contrôle à renseigner et à retourner à l'accueil sous 24 heures. Le jour de votre départ, nous vous demandons de respecter les consignes, (Faire le ménage si non souscrit lors de la réservation, dégivrer et nettoyer le réfrigérateur, vaisselle propre et essuyée...)

Il vous sera demandé de prendre rendez-vous 2 jours avant votre départ pour convenir de l'heure de l'état des lieux. Un personnel du camping effectuera un contrôle de votre location, et les cautions vous seront restituées (Juillet / Août).

Annulation et modification

Modification de votre réservation

Des modifications concernant votre réservation peuvent être effectuées sans frais, sous réserve de disponibilité du camping. En l'absence de message de votre part indiquant un report de votre date d'arrivée, l'hébergement pourra être à nouveau disponible à la vente 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat, et vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation.

Prestations non utilisées

Tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

Annulation du fait du camping La Forêt

En cas d'annulation de fait du gestionnaire, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

Annulation du fait du campeur

Toute annulation d'une réservation doit être effectuée par écrit (LRAR) auprès du camping La Forêt. Le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants précisés ci-dessous sous réserve de réception du motif d'annulation.

Si l'annulation intervient :

Plus de 30 jours avant la date de début de séjour : le montant de l'acompte reste acquis au camping.

Moins de 30 jours avant la date du début de séjour : la totalité de la réservation ainsi que les frais de dossier seront conservés.

Pour obtenir un remboursement, nous vous invitons à souscrire une assurance annulation et interruption facultative dans votre contrat de location. Bien sûr, il faudra que le sinistre soit prévu dans les conditions générales de l'assurance (www.campez-couvert.com), aviser l'assureur dans les 48 h et fournir les renseignements et documents justificatifs.

Fourir séjour.

Arrivée :

Hébergements locatifs : Le jour de votre arrivée dans le camping, vous serez accueilli à partir de 16h00, et à la remise des clés de votre location, un dépôt de garantie vous sera demandé. (Voir paragraphe Cautions et dépôts de garanties).

Emplacement camping : Le jour de votre arrivée dans le camping, vous serez accueilli à partir de 16h00.

Départ :

Hébergements locatifs : Au jour de départ indiqué sur votre contrat, l'hébergement locatif doit être libéré avant 11h le matin. L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté, poubelles jetées aux containers et l'inventaire pourra être vérifié, tout objet cassé, détérioré ou manquant sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire. Le dépôt de garantie vous sera restitué en fin de séjour, déduction faites des indemnités retenues, sur factures justificatives, pour les éventuels dégâts constatés par l'état des lieux de sortie. La retenue du dépôt de garantie n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celui-ci. Dans le cas où l'hébergement locatifs n'aurait pas été nettoyé avant votre départ, un forfait minimal de 70 € vous sera demandé. (Voir cautions)

Emplacement de camping : Au jour du départ, l'emplacement doit être libéré avant 12h00 le matin. Il devra être propre et les poubelles jetées aux containers mis à votre disposition. Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au tarif de la nuit en vigueur.

Animaux

Les chats sont interdits sur le camping.

Seulement les chiens de petite taille (inférieur à 6 kg) sont autorisés sur le camping. Lorsqu'ils sont autorisés, ils doivent être tenus en laisse en permanence. Ils sont interdits aux abords des piscines, dans les commerces alimentaires et dans les bâtiments communs. Le carnet de vaccination doit être à jour et une copie devra être fournie à votre arrivée. Une redevance sera demandée lors de votre réservation. Les propriétaires sont responsables de leurs animaux, de leurs excréments et des dégâts qu'ils pourraient occasionner.

Dans le cas du non-respect de ces consignes, le gestionnaire se verrait dans l'obligation de ne plus autoriser les animaux sur le camping. **Animaux interdit dans les locatifs**

Piscine

Accès réservé aux personnes résidant dans le camping. Les visiteurs ne peuvent y avoir accès.

Les shorts de bains sont interdits. Accès réservé aux personnes vêtues d'un maillot de bains ou d'un slip strictement réservé à la baignade.

Il est formellement interdit de fumer et de manger dans l'enceinte de la piscine.

La piscine est non surveillée, les enfants sont donc sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs légaux.

Horaires d'ouverture : 10h00 – 19h00

Période d'ouverture : 15 Mai- 15 Septembre

Règlement intérieur

Les clients s'engagent à respecter le règlement intérieur du camping affiché à l'accueil et à le faire respecter par ses enfants, sous peine de se voir exclure de celui-ci, pour le bien être et le respect des autres campeurs. A cet effet, les visiteurs doivent impérativement se présenter à l'accueil.

Il est strictement interdit de fumer dans tous les espaces communs. Nos hébergements locatifs sont non-fumeurs (y compris vapotage). Les mégots de cigarettes devront être jetés dans les bacs à sable mis à disposition des campeurs. Attention, le camping se situant dans une zone en PPRI « feux de forêt », aucun mégot ne devra être jeté par terre.

Barbecues : Seuls les barbecues à gaz sont autorisés sur le camping.

Silence : La circulation des véhicules à moteur est limitée à 10 km/h, et est interdite entre 23h00 et 8h00 du matin. L'usage d'appareils sonores ne doit pas être perçu au-delà du périmètre de chaque emplacement.

A partir de 23h00, il est obligatoire que chacun respecte le droit de repos de ses voisins, excepté dans la salle et sous le préau d'animation lors des soirées spectacle (23h30 / minute).

Responsabilités du camping La Forêt

Il appartient au campeur de s'assurer : le camping décline toutes responsabilités en cas de vol, incendie, intempéries, perte ou dommage de toute nature pendant ou suite au séjour et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.

Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur.

Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

En cas de non-respect du règlement entraînant une gêne pour autrui, le gestionnaire se réserve le droit de rompre le contrat sans indemnisation et sans préavis.

Les campeurs sont responsables du matériel mis à leurs dispositions dans les locatifs. Toutes détériorations, casses ou vols seront à la charge des campeurs.

Les dégradations volontaires ou dû à une mauvaise utilisation des installations extérieures ou communes mis à disposition, seront à la charge des campeurs.

Le client reconnaît expressément que le camping La Forêt ne pourra être tenu responsable de fait de la communication par ses partenaires ou par tout tiers d'informations fausses qui seraient mentionnées dans la brochure ou le site internet du camping concernant le site, et notamment les photos de présentation, les qualificatifs, les activités, les loisirs, les services et les dates de fonctionnement.

Toutes photos et textes utilisés dans la brochure ou sur le site internet du camping La Forêt sont non contractuels. Elles n'ont qu'un caractère indicatif.

Il peut advenir que certaines activités et installations proposées par le camping et indiquées dans le descriptif figurant dans la brochure soient supprimées, notamment pour des raisons climatiques ou en cas de force majeure tels que définis par les tribunaux français.

Informatique et liberté

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre réservation ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par le camping comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes du camping, pour le traitement de votre réservation et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients du camping La Forêt en fonction de vos centres d'intérêts.

Lors de votre séjour au camping La Forêt, nous pouvons être amenés à vous photographier ou filmer ainsi que votre famille pour les besoins publicitaires du camping. (Site Internet, Facebook, plaquette et tout autres supports publicitaires.). Si vous ne le souhaitez pas, il vous faudra nous le notifier par courrier (LRAR) avant votre arrivée.

Litige

En cas de litige concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels, et après avoir saisi par écrit (LRAR) le service « clients du camping La Forêt dans les 30 jours suivant la fin du séjour,

Le client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Conformément à l'article L.152-1 du code de la consommation, tout client peut recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS dont nous relevons, par voie électronique : www.medicys.fr ou par voie postale : MEDICYS-73 Boulevard de Clichy- 75009 Paris.